



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00649210-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

**Secrétaire :** Mme Julie CHETTOUH

**Étaient absents :** M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 46 - Education - Achat de repas en liaison froide - Autorisation de signature des marchés

**Education**  
**Achat de repas en liaison froide**  
**Autorisation de signature des marchés**

**Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	09/06/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Depuis septembre 2020, des repas sont achetés auprès d'un prestataire pour alimenter les deux premiers restaurants scolaires aménagés en liaison froide, dans le cadre d'un marché dont l'échéance est le 31 décembre 2021.

La poursuite de l'aménagement de nouveaux restaurants scolaires en liaison froide s'inscrit dans le projet d'extension de la capacité d'accueil au périscolaire du midi avec restauration sur la durée du mandat.

Il est donc nécessaire de relancer une consultation pour la passation d'un nouveau marché d'un an reconductible, pour l'achat de repas en liaison froide.

**Le contexte :**

Dans le cadre de l'augmentation de la capacité d'accueil à la restauration scolaire, il a été décidé l'aménagement en liaison froide de certains restaurants scolaires.

En 2020-2021, deux restaurants ont fait l'objet de travaux pour un fonctionnement en liaison froide, à savoir Granvelle élémentaire et Dürer maternelle et élémentaire (environ 225 enfants accueillis).

Ces restaurants sont fournis par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un marché public qui arrive à échéance le 31 décembre 2021.

**Le projet :**

Afin de permettre la fourniture de repas dans les restaurants qui seront progressivement aménagés en liaison froide, il est nécessaire de relancer une consultation.

La procédure utilisée pour ce nouveau marché, intitulé « Fourniture de repas en liaison froide pour plusieurs restaurants scolaires de la Ville de Besançon », sera celle de la procédure adaptée ouverte prévue aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique. La réglementation prévoit la procédure adaptée pour ce type de prestations.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

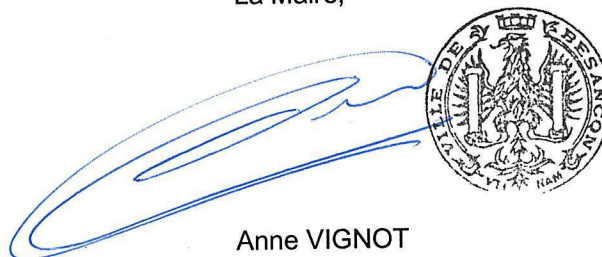
En application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, il est proposé de conclure à compter du 3 janvier 2022 un accord cadre d'une durée d'un an reconductible 3 fois, un an, par reconduction expresse.

Ce marché mono-attributaire sera exécuté par émission de bons de commande et ne comportera ni montant minimum, ni montant maximum. Le montant des prestations pour l'année 2022 est estimé à 303 000 € H.T. soit 1 212 000 € H.T. sur la durée totale du marché.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire ou son représentant à :

- lancer la procédure de passation du marché,
- signer le marché avec l'entreprise attributaire.

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0